

Recours au Règlement

Hier, mon collègue, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, ainsi que le leader adjoint ont pris la parole. Il est encore intervenu aujourd'hui, tout comme le whip du Nouveau parti démocratique. Ils ont clairement évoqué hier les difficultés touchant cette question particulière, soit le rapport unanime du comité de sélection.

Cela étant dit, je pense que le message était explicite, l'orientation était claire: si l'on voulait poursuivre le travail de façon positive, il fallait évidemment que des consultations en bonne et due forme s'engagent par la suite. C'est l'orientation que le comité de la gestion avait donnée au comité de sélection. C'est ainsi qu'il fonctionne.

Ce matin encore, nous avons entendu le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique et le whip de l'opposition officielle affirmer que ces consultations n'avaient pas eu lieu. Certes, le secrétaire dit vrai quand il déclare qu'on avait communiqué les noms des députés choisis par les différents partis, mais il n'en va pas de même pour le second élément de l'équation, car il n'y a pas eu de consultations.

En outre, je ne crois pas que le whip de l'opposition officielle ait signé le rapport que le greffier présente généralement dans de tels cas. Il aurait plutôt envoyé une lettre où figuraient les noms en question. D'aucuns peuvent toujours considérer cela comme étant une forme de consultation, mais je ne suis pas de ceux-là.

Selon moi, les faits sont on ne peut plus évidents. Le message d'hier était très clair. Il n'y a pas eu de consultations, il ne s'agissait pas d'un rapport unanime et, si le secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre y mettait un peu de bonne volonté, il reconnaîtrait qu'il ne convient pas de mettre de l'avant le rapport qui a été déposé hier.

On pourrait se demander: «Mais comment se fait-il qu'il y a eu consentement unanime hier?» C'est, en effet, tout à fait étonnant compte tenu de ce qu'ont dit hier le leader adjoint et le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique. Il n'était pas à la Chambre, le whip du parti n'y était pas, pas plus d'ailleurs que le leader parlementaire et le whip du Parti libéral. Je ne prête d'arrière-pensée à personne, je trouve simplement que c'est plutôt inhabituel, et j'ose espérer que le secrétaire parlementaire va revenir sur sa décision de mettre de l'avant ce rapport après ces événements et les échanges qui ont eu lieu entre les partis.

• (1020)

M. Riis: Monsieur le Président, je crois que j'ai trouvé la source du problème. En écoutant attentivement mon ami le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, on constate qu'il a déclaré que les whips respectifs avaient proposé les noms des représentants des partis au comité.

Le Comité permanent de la gestion de la Chambre a autorisé les whips à faire rapport directement à la Chambre lorsqu'ils se sont entendus quant aux membres d'un comité. Autrement dit, dans les nombreux cas où les whips sont d'accord quant à la composition. . .

M. le Président: Un instant s'il vous plaît. Le député de Kamloops a cité un document quelconque. Le député est-il en train de lire la motion adoptée par le comité il y a quelque temps concernant le consentement unanime?

M. Riis: Monsieur le Président, je paraphrase l'entente intervenue et selon laquelle si les whips sont d'accord quant aux membres du comité—cela ne signifie pas qu'ils ont proposé un nom, mais simplement qu'ils s'entendent au sujet des membres du comité—, alors la liste des membres du comité peut être présentée directement à la Chambre sans passer nécessairement par le Comité permanent de la gestion de la Chambre.

Mon point ce matin, c'est justement que les whips ne s'étaient pas entendus au sujet des membres. Habituellement, c'est ainsi que l'on procède, mais ce n'était pas le cas hier. On a proposé des noms; je ne peux pas parler au nom du whip du Parti libéral, mais le whip du Nouveau parti démocratique n'a jamais indiqué que les whips s'étaient entendus au sujet des membres de ce comité de première importance. Voilà ce que je voulais dire.

Par conséquent, bien que je respecte l'opinion de mon ami et que j'admets avec lui que nous avons effectivement proposé un nom, je veux simplement faire valoir que la composition du comité n'avait pas été acceptée par les whips, ce qui fait qu'il est maintenant nécessaire de soumettre le tout au comité de la gestion et d'attendre son rapport.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais appuyer les déclarations de notre leader à la Chambre et du whip du Nouveau parti démocratique. Je sais que nous ne sommes pas censés intervenir dans le fonctionnement d'un comité, mais il semble qu'il n'y ait eu aucune réunion du comité pour autoriser ce rapport. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes dit que les whips l'ont approuvé. Il est bien évident que non. En communiquant